



Bruno Julliard

Premier Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la Culture, du Patrimoine,
des Métiers d'Arts, des Entreprises Culturelles,
de la Nuit et des Relations
avec les Mairies d'Arrondissement
Conseiller du 13^{ème} arrondissement

Association des Bibliothécaires de France
31 rue de Chabrol
75010 Paris

Paris, le 5 août 2014

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 10 juillet dernier, vous avez souhaité attirer mon attention sur le pôle sourd de la bibliothèque Fessart.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a créé quatre « pôles sourds » dans le réseau des bibliothèques afin de proposer des activités spécifiques au public sourd et de mener des actions de sensibilisation, en particulier du jeune public, à la question du handicap. Les bibliothèques André Malraux (6^e), Chaptal (9^e), Saint-Eloi (12^e) et Fessart (19^e) accueillent donc chacune un agent sourd chargé tout spécialement de ces activités de médiation et de sensibilisation.

Or, le pôle sourd de la bibliothèque Fessart est très peu fréquenté, certainement car cet établissement de petite taille est relativement peu attractif et identifié. Par ailleurs, l'ouverture de la bibliothèque de la Canopée à horizon du premier semestre 2015 constitue une opportunité très intéressante de renforcer l'action du réseau des bibliothèques à destination du public sourd car le quartier des Halles est un haut lieu de rencontre de la communauté sourde. Aussi, les services de la Direction des Affaires Culturelles ont effectivement prévu de transférer le pôle sourd de Fessart au sein de la bibliothèque de la Canopée en 2015.

Cette proposition ne constitue absolument pas une remise en cause de la pertinence des actions menées dans les pôles sourds mais bien au contraire répond à une volonté d'améliorer et de développer le service offert au public sourd. Néanmoins, elle a indubitablement suscité des inquiétudes parmi les agents du réseau des bibliothèques parisiennes, inquiétudes qui ont été relayées par les élus du 19^e arrondissement.

Par conséquent, je tiens à vous informer que je me suis engagé lors de la séance de juillet du Conseil de Paris à ce que les activités menées actuellement à destination du public sourd au sein de la bibliothèque Fessart soient maintenues. Le programme conduit en partenariat avec les hôpitaux de jour Salneuve et Georges Vacola au bénéfice d'enfants et d'adolescents atteints de troubles psychiatriques et d'autisme sera également bien évidemment reconduit.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Bruno Julliard

Copie : Noël Corbin, Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Paris